COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2020

Etaient présents :
Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO (jusqu'à 12h20), Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Norman PANTER , Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Jérémie SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Chantal LORIC, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET

Excusés ayant donné pouvoir :
Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. PETITTA), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. OUAREM), Farah QADHI (pouvoir à M. LUNDA), Thomas ZLOWODSKI (pouvoir à Mme LORIC), Yassin LAMAOUI (pouvoir à Mme ROLLY), Mme Eléonore MORENO (pouvoir à Mme DE JESUS CARLOS à partir de 12h20).

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 9h47.

Avant la lecture des points des délibérations du conseil municpal, et compte-tenu de l'actualité, Monsieur le Maire intervient sur les attentats récents qui ont touchés la France. Un moment solennel en mémoire de Samuer Paty, Nadine Devillers, Vincent Loquès et Simone Barreto Silva, victimes du terrorisme islamique. Il présente au nom de Sainte-Geneviève-des-Bois toutes ses condoléances aux familles.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municpal à se lever et à respecter une minute de silence en hommage aux victimes.

---

1 -Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs
Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 57 décisions.
Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2- Mise à jour du tableau des effectifs

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIR	MODIFICATIONS		
Chef de service de police municipale	0	+1		1
TOTAL	**0**	**+1**		**1**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 -Rapport de situation en matière d'égalité Femme / Hommes
PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021, présenté en annexe.

4 -Centre Artistique Rudolf Noureev – conservatoire municipal de musique, de danse, d'art dramatique, d'arts plastiques de Sainte-Geneviève-des-Bois – Réduction des frais de scolarité en période de confinement

DECIDE d'appliquer une réduction de 50% des frais de scolarité pour la période du 2 novembre au 19 décembre 2020 ainsi que pour toute période de fermeture ultérieure au cours de laquelle des cours à distance seraient organisés simultanément,
DIT que cette réduction sera lissée sur les 3 échéances de facturation annuelle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 -Taxe d'aménagement : modification du taux

DECIDE la modification du taux de la taxe d'aménagement applicable à compter du 1er janvier sur les secteurs UA 1 et UA 2 du Plan Local d'Urbanisme (correspondant aux grands axes structurants de la commune autour de la route de Corbeil, l'Avenue Gabriel Péri, l'Avenue du Régiment Normandie Niemen, la rue de la Mare aux Chanvres et la rue des Eglantiers), la zone UI de la Croix Blanche tel que délimités sur le plan joint, à 15 %.

DIT que sur le reste du territoire, le taux de la taxe communale voté par délibération du 22 novembre 2011, reste inchangé à savoir à 5%

DIT que la présente délibération est établie pour une durée d'un an et est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'est pas adoptée dans le délai prévu au 1er alinéa de l'article L 331.14 du code de l'urbanisme

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Désaffection et déclassement du terrain sis rue des 24 Arpents, parcelles AV N°304 et 305

DIT que le terrain sis rue des 24 arpents parcelles cadastrées section AV n°s 304 et 305 est désaffecté et n'est plus d'usage public.

DECIDE le déclassement du terrain sis rue des 24 arpents parcelles cadastrées section AV n°s 304 et 305 du domaine public au domaine privé de la ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 -Approbation modification du cahier des charges lotissements des 24 Arpents

APPROUVE la modification du cahier des charges du lotissement des 24 arpents tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT qu'un arrêté du Maire sera pris pour acter cette décision

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 -Prescription de l'élaboration du règlement local de publicité et définition des objetctifs et des modalités de concertation

PRESCRIT la révision du règlement local de publicité dont les objectifs sont exposés ci-dessous.

DEFINIT les objectifs de l'élaboration du RLP de Sainte Geneviève des Bois seront les suivants :

- Valoriser le centre historique de la commune
- Réduire et harmoniser l'affichage dans les secteurs limitrophes à d'autres communes
- Préserver le cadre de vie des secteurs résidentiels
- Organiser le secteur de la Croix Blanche
- S'adapter et anticiper les nouvelles technologies

DEFINIT les modalités de concertation dans les termes suivants :

- Informer le public par des publications dans le journal et sur le site de la ville
- Mise en place d'un registre en Mairie au service urbanisme permettant de recueillir les observations ou propositions relatives au projet de règlement local de publicité
- Recueil des observations au moyen de l'adresse mail du service urbanisme : urbanisme@sgdb91.com, avec mention dans l'objet : concertation élaboration du règlement local de publicité

PRECISE que la présente délibération sera transmise aux personnes publiques associées prévues par les codes de l'urbanisme et de l'environnement à savoir :

- Le Préfet
- La Région
- Le Département
- Les maires des communes voisines et le président de Cœur d'Essonne Agglomération
- Ile de France Mobilités
- La chambre de commerce et d'Industrie
- La chambre des métiers

DIT que seront consultés à leur demande :

- Les associations locales d'usagers et les associations locales de commerçants
- Les associations mentionnées à l'article L 141-1 du code de l'environnement

DIT que l'avis des professionnels de la publicité sera recueilli.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au sein de la commune de Sainte Geneviève des Bois

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour, 4 voix en abstention (M. Zlowodzki, Mme Loric, Mme Schlatter, M. Benisty)

9 -Débat sur les orientations générales du projet de règlement local de publicité
PREND ACTE du débat tenu sur les orientations générales du projet de règlement local de publicité.

10 -Droits de place sur les marchés des commerçants sédentaires – nouveaux tarifs
FIXE à compter du 1er Décembre 2020 le tarif des droits de place pour les commerçants titulaires sur les Marchés du Donjon, comme suit :

- MARCHE DU DONJON
  - Tarif titulaire
    - Extérieure 1,80 € le ml
    - Sous Halle 2,90 € le ml
  - Tarif passager
    - Sous Halle 2,50 € le ml

Un abonnement au marché du donjon impose le paiement de l'ensemble des séances du marché à savoir 2 séances par semaine.
DIT que la tarification des droits de place reste inchangée :

- MARCHE DE LA GARE ET DU DONJON
  - Tarif passager : Extérieur
    - 4 premiers ml 3€ le ml
    - De 5 ml à 8 ml 2,50 € le ml
    - Au-delà de 8 ml 2€ le ml

- MARCHE DE LA GARE
  - Tarif titulaire 4,00 € le ml
  - Tarif passager sous halle 4,30 € le ml

A SAVOIR si les séances des mercredis venaient à rouvrir, les tarifs établis dans la délibération n° 14033 du 19/02/2019 seront de nouveau applicables à raison de 3 séances pour les abonnés des marchés du Donjon

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 7 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, Mme Schlatter, M. Benisty, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

11 -Concession de service portant sur la mise à disposition, installation, maintenance, e,tretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires
ADOPTE le principe d'une concession de service.
AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer la procédure de publicité.
AUTORISE le Maire à saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour, 4 voix en abstention (M. Zlowodzki, Mme Loric, Mme Schlatter, M. Benisty)

12 -Fourniture de denrées alimentaires
AUTORISE le Maire à signer les marchés (15 lots) avec les entreprises ci-dessous :

N° LOT	DESIGNATION	MONTANT ANNUEL MINI	TITULAIRE
1	Volaille fraiche et surgelée	65 000,00 €	ETABLISSEMENTS BOURDICAUD
2	Viandes et plats élaborés surgelés	70 000,00 €	POMONA PASSION FROID
3	Produits festifs et pâtisseries surgelées	18 000,00 €	POMONA PASSION FROID
4	Glaces et crèmes glacées	5 000,00 €	FRESCA SAS
5	Fruits & légumes surgelés	45 000,00 €	FRESCA SAS
6	Produits de la mer surgelés	45 000,00 €	POMONA PASSION FROID
7	Viandes fraîches	25 000,00 €	SOCOPA VIANDES
8	Salades préparées	10 000,00 €	LA NORMANDIE A PARIS
9	Charcuterie fraiche et salaison	12 000,00 €	ETS LUCIEN
10	Sandwich	7 000,00 €	ESPRI RESTAURATION
11	Epicerie	115 000,00 €	CERCLE VERT
12	Fruits & légumes	60 000,00 €	GOETZ SA

13	Fruits & légumes BIO circuit court	5 000,00 €	GOETZ SA
14	Pain, baguette et viennoiserie	43 000,00 €	TOUFLET BOULANGER
15	Produits laitiers et ovoproduits	110 000,00 €	LA NORMANDIE A PARIS

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 7 voix en abstention (M. Zlowodzki, Mme Loric, Mme Schlatter, M. Benisty, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet)

13 -Rapport d'activité de Cœur d'Essonne Agglomération – Année 2019
DONNE ACTE au Maire de sa communication du rapport d'activité de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2019

14 -Adhésion de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » du Sipperec pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur à base de géothermie
ADHERE à la compétence « Développement des énergies renouvelables » prévue à l'article 6 bis des statuts du SIPPEREC pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur à base de géothermie.
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesure d'exécution de la présente délibération nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer les procès-verbaux de mise à disposition des éventuelles installations nécessaires à l'exercice de la compétence « Développement des énergies renouvelables » qui appartiendraient à la collectivité.
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

15 -Participation au capital de la société publique locale : Société d'exploitation des énergies renouvelables (SPL SEER)
DECIDE la prise de participation au sein du capital de la SPL SEER par la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois par acquisition de 1.800 actions auprès du SIPPEREC moyennant le prix de 180.000 euros, représentant 9% du capital et de l'agréer en qualité de nouvel actionnaire.
DIT que cette somme sera versée en deux fois à parts égales, la première échéance à la signature du contrat en 2020 et la seconde échéance sur le budget 2021.
APPROUVE, sous réserve de l'agrément des cessions projetées, les nouvelles modalités de fonctionnement de la société conformément aux statuts joints en annexe ainsi que la composition de la gouvernance de la SPL SEER, aux termes de laquelle il sera attribué les postes d'administrateur suivants :

Actionnaires	Nombre d'administrateurs actuels	Nombre d'administrateurs futurs
SIPPEREC	7	7
GRIGNY	4	3
VIRY CHATILLON	2	1
FLEURY MEROGIS	0	1
STE GENEVIEVE DES BOIS	0	1
13		

APPROUVE le pacte d'actionnaires en toutes ses dispositions joint en annexe.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

16 -Désignation des représentants de la commune au sein de la SPL-SEER – société d'exploitation des énergies renouvelables
DECIDE de désigner les représentants suivants jusqu'à l'assemblée générale décidant des nouvelles modalités de composition de fonctionnement et de gouvernance de la société :

- pour le conseil d'administration : M. Frédéric PETITTA
- pour l'assemblée générale : M. Frédéric PETITTA

PRECISE que les missions des représentants ne donneront lieu au versement d'aucune rémunération par la SPL,
AUTORISE ses représentants agissant en qualité de mandataire de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois siégeant au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale à l'effet de prendre toute décision afférente à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour, 3 voix abstention (M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

17 -Admission en non-valeur de créances éteintes

DECIDE d'admettre en non-valeur sur le budget principal les créances éteintes présentées selon le détail ci-dessous :

- demande d'admission n°3750370512 relative aux entreprises en liquidation judiciaire pour un montant de 81 804,91 €,
- demande d'admission n°3746750212 relative aux procédures de surendettement pour un montant de 4 277,35 €,

Soit un total de 86 082,26 €

PRECISE qu'aucune action en recouvrement ne sera désormais possible puisque leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur des créances éteintes feront l'objet d'une réévaluation au sein de la décision modificative n°1 afin que les crédits soient disponibles sur le compte 6542 « créances éteintes ».

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

18 -Décision modificative N°1 de l'exercice 2020 du budget principal

ADOPTE par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n°1 de la Commune pour l'exercice 2020, laquelle est arrêtée ainsi qu'il suit :

- ✓ Section d'Investissement …….. 617 717,00 €
- ✓ Section de Fonctionnement …….. 0,00 €

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 7 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, Mme Schlatter, M. Benisty, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

12H30, départ de Mme Eléonore MORENO.

19 -Rapport et débat d'orientations budgétaires année 2021

APPROUVE la présentation du rapport et des débats relatifs aux orientations budgétaires pour 2021.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 7 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Loric, Mme Schlatter, M. Benisty, M. Lamaoui, Mme Rolly, M. Chollet).

La séance est levée à 13h24.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 05 décembre 2020

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération